

Compte rendu de Réunion

- > Commission de Quartier 5.3
- > Saint-Michel - Empalot - Saint-Agne - Busca

Le 11 octobre 2016

> *Lieu : Maison des Associations, 3, place Guy Hersant*

> *Participation : 70 personnes*

> *Élus présents :*

- *Madame BELKACEM-GONZALEZ de CANALES, Maire du Quartier 5.3 - Saint-Michel, Empalot, Saint-Agne, Le Busca*

- *Monsieur ARSAC, Adjoint au Maire en charge de la Sécurité et Prévention*

> *Partenaires extérieurs :*

- *Monsieur MERAULT, Commandant de la Division Mirail - Police Nationale*

- *Monsieur ROUSSEAU, Commandant secteur Sud - Police Nationale*

> *Services municipaux présents :*

- *Monsieur BOINEAU, Police Municipale*

- *Monsieur WAEGHEMAEKER, Chargé de Secteur Sud-Est, Direction de la Démocratie Locale*

- *Monsieur KEMPF, Référent du Quartier 5.3, Direction de la Démocratie Locale*

Madame BELKACEM-GONZALEZ de CANALES accueille les participants et les remercie de leur présence.

Madame BELKACEM-GONZALEZ de CANALES présente l'ordre du jour qui a été validé avec le Bureau de la Commission de Quartier :

- 1 - Quartier surveillé : le dispositif de participation citoyenne
- 2 - Réalisations et événements récents sur le quartier
- 3 - Questions diverses

A noter que le point initialement programmé sur « La Sécurité dans le quartier : qui ? Quoi ? Comment ? » a été retiré de l'ordre du jour dans la mesure où la Police Nationale, interlocuteur premier sur ces questions, n'intervient pas a priori sur les Commissions de Quartier sauf dans le cadre d'une concertation spécifique préalable telle que cela était le cas pour la présentation du dispositif de participation citoyenne.

A la demande du Maire de Quartier, une réunion spécifique pilotée par la Police Nationale sera réunie ultérieurement concernant la Sécurité dans le quartier du Busca le 17 novembre à 17H30 dans la salle du réfectoire de l'école élémentaire Jean Jaurès située avenue Frizac.

1 – Quartier surveillé – le dispositif de participation citoyenne – Intervenant : Commandant Paul MERAULT .

> Voir diaporama de présentation de la Commission de Quartier

Constat :

Hausse de 10 % des cambriolages en Haute-Garonne depuis le début de l'année 2016 par rapport à 2015 malgré une hausse des résolutions de ce type d'affaires. Afin de renforcer la vigilance dans les quartiers et de diminuer le risque de cambriolages et vols avec effraction, l'État a mis en place un dispositif de « participation citoyenne » porté par la Police Nationale.

Définition du principe

Il s'agit de l'engagement des habitants d'une même zone géographique, fondé sur la solidarité de voisinage et visant à accroître le niveau de sécurité du secteur. La participation citoyenne consiste à développer un comportement de nature à mettre en échec les cambriolages.

Objectifs :

- Permettre une intervention ciblée des forces de sécurité dans la lutte contre les cambriolages
- Accroître le sentiment de sécurité
- Renforcer le lien social par la création de solidarités de voisinage

L'idée est d'établir un zonage sur des quartiers pavillonnaires et de demander à des habitants de ces zones de s'inscrire sur des listes d'émargement en tant que volontaires pour participer à ce dispositif.

Deux zones d'expérimentation (une au Busca et une rue Jean Lebas) ont été retenue en concertation entre la Ville de Toulouse et la Police Nationale pour mettre en œuvre cette opération sur le quartier (voir cartes sur le diaporama).

Le nouveau dispositif existe déjà en zone Gendarmerie, dans les communes rurales. La municipalité pense qu'il peut être transposé en ville.

> Interventions / échanges avec la salle :

Question : Tout d'abord, une remarque, lors du tir du feu d'artifice le 14 juillet dernier à Toulouse, il n'y avait pas suffisamment de policiers pour surveiller et sécuriser le site face à la menace d'attentat existante.

Concernant ensuite le dispositif «quartiers surveillés», existe-t-il à Paris ? Vous proposez une méthode d'arrestation des délinquants, qui ne seront condamnés qu'à du sursis et qui pourront récidiver.

Éléments de réponse : Le Commandant MERAULT indique que ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Police Nationale. Les citoyens volontaires n'auront aucun pouvoir de police. Néanmoins, cette méthode peut permettre de juguler la délinquance. Ensuite, effectivement, le juge décide des sanctions pénales à mettre en œuvre. La Police n'a pas vocation à commenter les décisions de Justice. Le dispositif existe effectivement ailleurs sur le territoire national dont a priori aussi à Paris.

Question : Si nous sommes volontaires, serons-nous payés ?

Réponse : La Police Nationale indique qu'il s'agit de bénévolat et donc d'une action citoyenne non rémunérée.

Question : Récemment, j'ai aidé une personne qui était ivre sur la voie publique, j'ai appelé les pompiers qui m'ont dit d'appeler la Police, je ne voulais pas que cette personne se fasse agresser ou voler. J'ai attendu une heure et demi l'arrivée de la Police que j'ai du appeler 3 fois. Donc, si vous êtes référents et que vous appelez la Police et que personne ne se déplace, à quoi cela va-t-il servir ?

Éléments de réponse : M. MERAULT indique que, concernant le temps de réponse des services, la Police Nationale priorise les appels. Ainsi, au moment de l'appel ce n'était pas la situation la plus prioritaire. La Police Nationale priorise d'abord les interventions de secours aux personnes en situation de danger physique grave, ce qui ne semblait donc pas le cas en l'espèce.

Remarque : Une personne de la salle donne deux conseils : - écrire toujours sur la boîte aux lettres Monsieur et Madame et - lorsque vous partez en vacances, mettre des prises avec minuterie qui simulent de la présence en s'allumant.

Question : Pourquoi être voisin référent alors que si on est témoin de quelque chose d'anormal on peut de la même façon appeler la Police. Quel est l'intérêt de ce dispositif ?

Éléments de réponse : La Police Nationale rappelle que lorsqu'un citoyen est voisin référent, l'intérêt est d'être très vigilant à son environnement. Dans nos villes cette attention est plutôt rare vis-à-vis de ses voisins ; c'est donc une forme d'entraide. En milieu urbain cela crée donc aussi du lien entre voisins. Ensuite, pour la Police, l'intérêt est d'avoir un lien direct avec des citoyens connus et sensibilisés a priori à ces questions de délinquance d'appropriation. Les citoyens peuvent donc communiquer des informations intéressantes aux services pour cibler leurs interventions. Dans l'autre sens, La Police Nationale peut mieux communiquer sur certaines données dans le cas où elle possède des interlocuteurs privilégiés.

Question : Le dispositif peut être intéressant et efficace, mais est-il nécessaire qu'il y ait un référent qui soit identifié ? En effet, ce dernier peut avoir des problèmes s'il est repéré par des délinquants. Par contre, si tous les habitants sont sensibilisés il n'y aura pas de personne ciblée qui peut être mise en danger. Le dispositif peut fonctionner de cette manière aussi.

Éléments de réponse : La Police Nationale répond par la négative. Il faut des personnes identifiées et des interlocuteurs privilégiés sans quoi le système devient ingérable et la centralisation de l'information impossible. Ces procédures permettent une méthode de travail bien plus efficace.

Question : Un voisin référent sera-t-il répertorié sur chaque rue ou au niveau de la zone du Busca présenté ? Et s'il n'est pas toujours présent, il faut un suppléant ou plusieurs personnes pour le remplacer.

Éléments de réponse : La Police Nationale indique que, dans l'absolu et à l'exception de la rue Jean Lebas très précisément ciblée, la sectorisation est réalisée par quartier d'habitation. En outre, si plusieurs personnes s'inscrivent sur un secteur c'est effectivement plus intéressant pour permettre ce roulement.

Remarque : Au lieu de mettre en place des référents ne vaudrait-il pas mieux y avoir une éducation des citoyens pour que tout le monde intervienne ? Ce dispositif de référents, c'est d'une certaine manière se défausser sur les autres et, de ce fait, ne plus intervenir. Le plus efficace reste l'éducation globale à la citoyenneté active.

Éléments de réponse : M. MERAULT souligne que ce dispositif permet cette sensibilisation et que l'intérêt de ce dernier est bien de s'appuyer sur des citoyens-relais sensibilisés par la Police qui pourront, à leur tour, sensibiliser les habitants du quartier.

Question : Une question sur la méthode : il a été dit que c'est pas parce qu'il y a un voisin référent que les autres habitants ne peuvent pas appeler la Police et ceci, pour éviter qu'il y ait trop d'appels. Avec le voisin référent on va donc vers une déresponsabilisation des personnes, existe-t-il des retours d'expériences ?

Éléments de réponse : M. MERAULT rappelle qu'il s'agit d'un dispositif national. A charge de la Police Nationale de bien en expliquer le principe et la méthode.

Ce système existe déjà depuis de nombreuses années en zone rurale. Il a été mis en place à l'origine par la Gendarmerie Nationale. Les retours d'expériences sont positifs à ce niveau. Ce n'est certes pas la panacée mais cela contribue à une amélioration de la situation face à cette délinquance d'appropriation.

Question : La mise en place de ce dispositif va certainement entraîner des vocations. Comment alors s'arrêter aux cambriolages et ne pas éviter des situations de zèle ? Le système repose aussi sur l'efficacité des réponses mises en place par la Police Nationale en retour. Sans celle-ci, les référents seront inutiles.

Éléments de réponse : Selon M. MERAULT, c'est en effet une bonne question. Les limites de l'intervention du référent seront bien expliquées aux volontaires. Dans le cas où ce dernier dépasserait ses prérogatives, le référent serait invalidé. Par ailleurs, la Police Nationale a conscience de la responsabilité qui lui incombe en terme de retours à réaliser et réactivité à organiser en lançant ce dispositif.

Intervention de Monsieur Olivier ARSAC, Adjoint au Maire en charge de la Sécurité et de la Prévention :

Monsieur ARSAC remercie le Commandant MERAULT pour ces explications, le dispositif n'est pas une création toulousaine, c'est une volonté du Ministère de l'Intérieur qui souhaite le mettre en avant là où les instances locales souhaitent y prendre part.

Concernant les cambriolages sur la Ville de Toulouse, il est effectivement noté une hausse que les partenaires de la Sécurité souhaitent enrayer. Et puisqu'il y a une volonté nationale de mettre en place ce dispositif, la Ville de Toulouse et la Police Nationale sont volontaires pour le mettre en place conjointement. Si cela peut améliorer les choses c'est de la responsabilité des élus de favoriser la mise en place de ce type d'actions.

Si les habitants s'investissent, cela peut marcher. Si les habitants ne s'investissent pas, cela sera plus difficile. Le zonage proposé ce soir n'est pas figé, si des personnes sont volontaires dans d'autres zones, le dispositif sera adapté.

La Ville de Toulouse est très volontaire pour coproduire de la Sécurité avec tous les acteurs concernés. En ce sens elle fait profiter la Police Nationale de son réseau de réunions publiques organisées avec l'appui du service de la Démocratie Locale.

La Police Nationale et la Police Municipale sont très sollicitées par les Toulousains pour la mise en place de patrouilles. Or, les patrouilles réalisées à l'aveugle ne présentent pas une réelle efficacité. Dans cette configuration, le dispositif pourrait permettre de réaliser un peu moins de patrouilles à l'aveugle et de mieux cibler les interventions grâce au concours des voisins référents.

Intervention de Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES, Maire de Quartier 5.3 :

Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES annonce qu'une prochaine réunion sur les problèmes de Sécurité dans le quartier du Busca sera organisée à sa demande par la Police Nationale sous la forme d'une rencontre Police-Population. Elle se déroulera courant novembre (cf. date fixée ensuite au 17 novembre) et les personnes seront averties via un flyer dans leurs boîtes aux lettres et par voie d'affichage.

Questions dans la salle : Question sur le relogement de populations Roms à Empalot. « C'est un renforcement de la zone de non droit ». Certaines de ces personnes ne respectent pas la vie en collectif. Elle ne paient pas de loyers comme les autres locataires sur le quartier.

Éléments de réponse : Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES rappelle que dans le cadre du relogement des personnes Roms installées dans des camps à Montaudran, la Justice impose à la Mairie de Toulouse de reloger ces personnes durant une certaine période. Il y a effectivement eu plusieurs familles relogées à Empalot. Ce dispositif particulier est très encadré. Une association spécialisée intervient pour l'accompagnement des familles. Ces familles ont signé une forme de contrat avec la Ville qui les engage à un certain nombre de contre-parties s'agissant de leur parcours d'insertion.

Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES indique rester vigilante. C'est une chance de réinsertion pour ces personnes. Les familles occupaient jusqu'à cet été un terrain municipal sportif à Montaudran.

La Responsable de l'Agence locale d'Habitat Toulouse informe que sur 14 relogements proposés seuls 7 ont, dans les faits, été occupés. A la date de la Commission de Quartier, il restait 5 logements occupés via ce dispositif. Les préjugés sont malheureusement souvent de mise dans ce type de situations. Les familles sont suivies et accompagnées par une association. Des points réguliers sont réalisés sur leur situation et les personnes qui ne respectent pas les conditions du contrat perdent leurs logements. Il s'agit d'un dispositif d'urgence, les appartements mis à disposition sont des appartements impactés par la démolition du bâtiment 19, rue de Cannes. Ce relogement est limité dans le temps à un an au maximum.

Remarque : Un intervenant déplore que ces relogements soient réalisés par obligation. Il lui semble qu'il s'agisse plutôt d'un acte de citoyenneté.

Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES confirme que oui, la Mairie a entamé une procédure d'expulsion. En suivant, la loi impose effectivement de reloger ces personnes. Au total près de 250 personnes ont été relogées sur plusieurs sites à Toulouse. Il s'agit d'un dispositif très lourd à porter pour la collectivité notamment d'un point de vue financier.

Monsieur ARSAC revient sur le cadre de la circulaire Valls qui impose ces relogements. Sur Toulouse, trois grands camps étaient présents : celui de l'île du Ramier (100 personnes), celui de Montaudran (250 personnes), et celui de Ginestous (350 personnes).

A partir du moment où la Ville souhaite mettre fin à ces situations très difficiles d'installations dans des camps totalement insalubres, il convient effectivement de répondre aux exigences de la loi en terme de relogements de ressortissants européens peu importe les interprétations favorables ou non qui peuvent en être faites. La Mairie de Toulouse a maintenant une certaine expérience en la matière et arrive à produire des résultats positifs.

2 – Point sur les réalisations et événements récents sur le quartier

(Voir diaporama présenté en séance)

3 - Questions diverses :

Intervention dans la salle : Concernant l'Euro 2016, un participant remercie la Ville de Toulouse pour les places qui ont été mises à disposition de structures et enfants du quartier d'Empalot. Par ailleurs, durant l'Euro des supporters venus de toute l'Europe ont pu fréquenter le quartier paisiblement sans qu'aucun incident n'ait été à déplorer. C'est un signe très positif qui permet de faire tomber des a priori négatifs sur le quartier.

En outre, des visites des fresques graffiti réalisées dans toute la Ville dans le cadre du Festival Rose Béton ont été organisées en bus avec des habitants du quartier. Il s'agit là encore d'une action très positive réalisée par la Mairie de Toulouse qu'il faut saluer.

Un point négatif demeure néanmoins dans le cadre du GPV. Il s'agit du relogement d'associations auquel il convient d'être attentif suite à des démolitions de locaux dans le cadre de la rénovation urbaine. En effet, des baisses d'effectifs sont notées sur certaines structures. Il s'agit aussi de l'effet des relogements qui ont en partie fait baisser le nombre d'habitants sur le quartier.

Éléments de réponse : Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES remercie l'intervenant d'avoir salué le travail de lien important qui a été réalisé avec le quartier d'Empalot durant l'Euro et le Festival Rose Béton.

Sur la question des relogements d'associations, le Maire de Quartier confirme qu'elle reste tout à fait mobilisée et attentive à ces questions et aux effets induits pour les structures. Elle invite les associations concernées à la solliciter au sujet de leurs besoins sur ces questions. Un travail d'accompagnement poussé est en cours actuellement et se poursuivra avec les structures concernées.

Question : Des stationnements illicites sur les trottoirs de la rue Devic posent actuellement un problème. Quelle solution peut-être trouvée sur le sujet ?

Éléments de réponse : Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES indique que la situation est bien connue à son niveau ainsi qu'au niveau des services compétents en la matière. La solution concrète pour éviter ce problème est actuellement à l'étude au niveau du Pôle territorial.

Question : L'immeuble situé au 19, rue de Cannes est prévu à la démolition sur Empalot. Or, il accueille la centrale de chauffage des bâtiments du quartier. Dans cette situation qu'en est-il de la solution de remplacement de ce dernier ?

Éléments de réponse : La Responsable d'Agence d'Habitat Toulouse confirme qu'il s'agit bien d'une question actuellement traitée dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier d'Empalot. Les futurs immeubles neufs sur le quartier seront raccordés au chauffage urbain. Pour ce qui est des anciens immeubles, les solutions concrètes de raccordements sont en cours d'élaboration.

Question : Qu'en est-il de la concertation sur le réaménagement de la Grande rue Saint Michel ?

Éléments de réponse : Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES indique que plusieurs tranches d'aménagement seront effectivement planifiées dans le cadre des projets « Cœurs de quartier » et du projet d'aménagement du Grand Auditorium. Les réflexions sur ces grands projets qui impacteront la Grande rue Saint-Michel doivent pouvoir être menées de façon coordonnée. Le travail est en cours et la Ville de Toulouse reviendra prochainement vers les structures locales et les habitants à ce sujet.

Madame BELKACEM-GONZALEZ de CANALES remercie les participants de leur présence et les invite à partager le pot de l'amitié.